

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_087

Objet : Participation financière à la plateforme d'initiatives locales "Initiative Flandre Intérieure" - Année 2025

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (48) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSION - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 67

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_087

Objet : Participation financière à la plateforme d'initiatives locales "Initiative Flandre Intérieure" - Année 2025

La plateforme d'initiatives locales, association loi 1901, a pour mission d'aider à la création, la reprise, la transmission et au développement des PME-PMI sans distinction de secteurs d'activité.

Pour ce faire, elle accorde des prêts d'honneur entre 1 500 € et 40 000 € aux créateurs d'entreprises et aux chefs d'entreprises en développement et reprise d'activité (prêts à la personne sans intérêt ni demande de garantie, remboursables, après un délai de carence éventuellement, sur une durée de 6 à 36 mois).

Depuis février 2017, les liens entre Initiative Flandre Intérieure (IFI) et l'intercommunalité se sont resserrés par la mise en place de l'aide aux artisans, commerçants et professions libérales. Ce dispositif est adossé aux aides accordées par IFI. Les dossiers retenus par IFI sur le territoire de Cœur de Flandre agglo bénéficient de facto de l'aide.

En 2024, IFI a permis de favoriser la création, la reprise ou la croissance de 71 entreprises sur le territoire de Cœur de Flandre agglo (70 en 2023, 52 en 2022, 66 en 2021 et 51 en 2020), en engageant 962 000 € de prêts d'honneur.

Cela représente 154 emplois directs créés ou maintenus en 2024.

Les financements bancaires associés aux prêts Initiative sont à hauteur de 5 880 000 €.

Le montant moyen accordé pour une entreprise est de 13 550 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération n°2014/101 en date du 03 juin 2014 décidant l'adhésion à l'association ;

Vu la délibération n°2017/017 en date du 20 mars 2017 décidant la mise en place du dispositif d'aide aux commerçants et artisans ;

Considérant la demande de soutien financier 2025 adressée par Initiative Flandre Intérieure à Cœur de Flandre agglo par courrier daté du 28 mai 2025 ;

Considérant le rapport d'activités d'Initiative Flandre Intérieure pour la période 2024 ;

Considérant les résultats encourageants obtenus par Initiative Flandre Intérieure et les perspectives de développement pour l'année 2025 ;

Il vous est proposé :

- de fixer le montant de la participation pour 2025 à 0,45 € par habitant (population municipale INSEE 2022 : 102 562 habitants) soit 46 152,90 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Membres du conseil d'administration de l'association, Samuel BEVER et Pascal CODRON ne prennent pas part au débat et au vote de la présente délibération.

Vote :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

